



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE  
VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :  
17  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de pouvoirs : 3  
Nombre de membres absents : 2

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil d'Administration  
Séance du 12 octobre 2021

**OBJET :**

DE-CCAS-21-10-1-03) DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION  
D'APPEL D'OFFRES

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi douze octobre à dix-sept heures,

**Le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire-présidente le jeudi 07 octobre 2021, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Présidente.**

Présents : Mme BRÉON, M. CHARDON, Mme DUPRE, Mme ETIENNE, Mme HUET, Mme JOURION, M. LEBEAU, Mme LIBERT-ALBANEL, Mme MARTIN, M. MORAINÉ, M. POLITZER, Mme POLLARD.

Pouvoirs : Mme De VINZELLES (pouvoir à M. LEBEAU), Mme GAUVAIN (pouvoir à Mme ETIENNE), Mme GUYOMARD DE PREAUDET (pouvoir à M. MORAINÉ).

Excusés : M. COMBE, Mme HAUCHEMAILLE.

Le Conseil d'administration,

Vu les articles L.123-8 du code de l'Action sociale et des familles ;

Vu l'article 2121-8 du Code général des collectivités territoriales relatif au fonctionnement du Centre communal d'action sociale;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale du 9 juin 2020 relative à l'adoption du règlement intérieur du CCAS;

Considérant que Madame la Présidente du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature ;

Considérant que Monsieur LEBEAU, Madame MARTIN et Monsieur POLITZER se sont portés candidats à la fonction de membre de la Commission d'Appel d'Offres ;

Il est procédé à l'élection des 2 membres de la Commission d'Appel d'offres à mains levées ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré ;

## DÉLIBÈRE

*à l'unanimité,*

ARTICLE I : Sont désignés membres de la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur Pierre LEBEAU

Madame Céline MARTIN

ARTICLE II : Les délibérations sont regroupées dans un registre de Délibérations de documents non communicables portant mentions d'informations nominatives protégées par le secret professionnel.

Pour extrait conforme,

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Présidente

*Signé*